

## **STOP aux Violences Sexistes et Sexuelles au sein de la CGT**

Au mois de février 2022, la suspension du mandat d'un membre de la CEC à la suite d'un dépôt de plainte pour viols d'une camarade, a déclenché des attaques visant, pêle-mêle, les collectifs femmes-mixité ainsi que la cellule de veille, ce n'est pas le seul cas. Sans vouloir nous substituer à la cellule de veille pour ce qui la concerne, nous souhaitons formuler quelques remarques.

Quelle que soit la finalité de cette affaire, la CGT se devait de réagir en interne au plus vite ...c'est ce qu'elle a fait. La personne signalée - non nommée dans le communiqué de presse - a été suspendue de ses mandats confédéraux dans l'attente d'éclaircir la situation. Cette suspension nous semble indispensable, car conforme à nos valeurs, dans l'intérêt des trois parties : de la plaignante comme de l'organisation, qu'il est nécessaire de protéger, mais aussi du mis en cause, qui ne peut certainement pas préparer sereinement sa défense tout en assumant sérieusement un mandat aussi important.

Dans le monde du travail, nous nous battons pour faire appliquer le principe de présomption de sincérité. C'est-à-dire, si une personne se dit victime, elle doit être entendue, écoutée et le dit-agresseur doit être suspendu. Trop souvent c'est l'inverse qui se produit, la victime est écartée et sa parole est mise en doute. Trop souvent la surpuissance de l'agresseur fait loi. De plus nous sommes scandalisées que la parole d'une camarade soit mise en doute. Rappelons que c'est un des reproches que nous faisons au pouvoir exécutif, à nos patrons quand la parole des femmes violentées est systématiquement non-entendue. Dans nos entreprises, fréquemment, les femmes victimes doivent apporter la preuve, se justifier et sont écartées de l'équipe de travail... c'est la double peine !

La CGT n'est pas en dehors du monde. Elle se doit d'être exemplaire. La mise en place de la cellule de veille confédérale est donc une avancée. Par son intervention, la parole des camarades a pu être prise au sérieux. Aussi remettre en cause l'existence même de cette cellule est contraire aux décisions collectives de notre organisation.

### **Sur la cellule de veille :**

Nous invitons les camarades à se rapprocher ou à se renseigner sérieusement sur le rôle et la fonction de la cellule de veille, laquelle s'attache à respecter scrupuleusement la mission qui lui a été confiée par la direction confédérale voici 6 ans, mission confirmée par le 52<sup>ème</sup> congrès.

La cellule de veille est une structure indépendante, ce qui garantit son travail. Son rôle est d'aider à libérer la parole des femmes, parole qu'elle recueille dans le respect de l'anonymat qui est la base de la confiance et de la protection des victimes. Ces dernières, seules, décident de la transmission des informations et aucune autre considération ne vient influencer le choix de la cellule d'informer ou non, les dirigeant-es de nos organisations. Il appartient ensuite à ces dirigeant-es d'agir. Maintenir un agresseur présumé dans ses mandats, efface complètement la présomption de sincérité de la victime.

Rappelons aussi que le classement sans suite d'une affaire de viol ne vaut pas blanchiment d'un mis en cause. Cela peut être le résultat d'une police ou d'une justice qui n'a pas pu ou n'a pas voulu aller au bout de l'enquête. La CGT refuse de renvoyer le respect de ses valeurs et règles de vie à la justice.



Rappelons, enfin, que sur les 94000 femmes victimes de viols ou tentatives de viols chaque année en France, 9% seulement portent plainte. Et que sur ces 9% de plaintes, seule une sur 10 aboutit à une condamnation de l'agresseur. (Cf. *Rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur le viol et les violences sexuelles faites aux femmes, 2018*). Ce sont 1% des agresseurs qui sont condamnés.

Nous apportons notre totale confiance à la cellule de veille, la saluons pour son travail et remercions chacun·e de ses membres pour leur engagement à porter les valeurs de la CGT.

Enfin, et bien évidemment nous soutenons et continuerons à soutenir tou·te·s nos camarades victimes de violences sexistes et sexuelles.

Sororellement,

**Le collectif Femmes-mixité CGT de la Fédération des sociétés d'études**

Le 13 juin 2022, Montreuil

---

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42  
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : [www.soc-etudes.cgt.fr](http://www.soc-etudes.cgt.fr)